

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Beaulieu
Place de la Mairie
34160 Beaulieu**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0116 2

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*



Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :
Nellie DUCATEZ
☎ 04.67.13.48.13
n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Saint Georges d'Orques
4 avenue de Montpellier
34680 Saint Georges d'Orques**

**Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11
Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD
Lettre RAR n°: 2C 114 374 0117 9**

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**


Chantal MARION

Pièces Jointes :
- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

50, place Zeus – CS 39556 – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

Tél. 04 67 13 60 00 – Fax : 04 67 13 61 01

www.montpellier3m.fr

Tramway station Léon Blum – Parking Europa



Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Madame le Maire
Hotel de Ville
Place Cambacérés
34160 Saint Drézéry**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0118 6

Madame le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**

Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

50, place Zeus – CS 39556 – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

Tél. 04 67 13 60 00 – Fax : 04 67 13 61 01

www.montpellier3m.fr

Tramway station Léon Blum – Parking Europa

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Montpellier
1 place Georges Freche
34267 Montpellier**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0119 3

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**

Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

Madame le Maire
Hôtel de Ville
5 rue des Lavoirs
34570 Murviel-lès-Montpellier

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0120 9

Madame le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Restinclières
1 place de la République
34160 Restinclières**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0121 6

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Madame le Maire
Mairie de Sussargues
36 Grande Rue Louis Bouis
34160 Sussargues**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0122 3

Madame le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**


Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

Monsieur le Maire
Mairie de Villeneuve les Maguelone
Place Porte St Laurent - BP15
34751 Villeneuve-les-Maguelone

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0123 0

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Castelnau-le-Lez
2 rue de la Crouzette
CS 40 013
34173 Castelnau-le-Lez**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0124 7

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Jacou
Rue de l'Hôtel de Ville
34830 Jacou**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0125 4

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le 06 AVR. 2018

Monsieur le Maire
Mairie de Montaud
Place de l'Eglise
34160 Montaud

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0126 1

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- Projet de PADD
- Support de présentation
- Projet de délibération

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Clapiers
5 Grand-rue Marie Lacroix
34830 Clapiers**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0127 8

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**

Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Madame le Maire
Mairie de Cournonsec
Rue du Jeu de Tambourin
34660 Cournonsec**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0128 5

Madame le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le 06 AVR. 2018

Monsieur le Maire
Mairie de Pérols
Place Carnot
34473 Pérols Cedex

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0130 8

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- Projet de PADD
- Support de présentation
- Projet de délibération

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Saint Brès
14 Place de la Ramade
34670 Saint Brès**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0131 5

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**


Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Castries
4 avenue de la Promenade
34160 Castries**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0132 2

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*

- *Support de présentation*

- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Vendargues
Place de la Mairie
34740 Vendargues**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0133 9

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**

Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Baillargues
Place du 14 juillet
34671 Baillargues**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0134 6

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**

Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie du Crès
Place de la Mairie
34920 Le Crès**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0135 3

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Montferrier-sur-Lez
4 impasse du Château
34980 Montferrier-sur-Lez**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0136 0

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*



Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Prades le Lez
Place du 8 Mai 1945
34730 Prades le Lez**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0137 7

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**

Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

50, place Zeus – CS 39556 – 34961 MONTPELLIER Cedex 2

Tél. 04 67 13 60 00 – Fax : 04 67 13 61 01

www.montpellier3m.fr

Tramway station Léon Blum – Parking Europa

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

Monsieur le Maire
Mairie de Grabels
1 place Jean Jaurès
34790 Grabels

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0138 4

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Juvignac
997 les Allées de l'Europe
34990 Juvignac**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0139 1

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Cournonterral
12 avenue Armand Daney
34660 Cournonterral**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0140 7

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.


Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Madame le Maire
Mairie de Pignan
Allée des Acias
34570 Pignan**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0141 4

Madame le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Lavérune
Place de la Mairie
34880 Lavérune**

Réf : CMY/N/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0142 1

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Saussan
13 rue de la Mairie
34570 Saussan**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0143 8

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**

Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Fabrègues
8 avenue Paul Doumer
34690 Fabrègues**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0144 5

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.


Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Madame le Maire
Mairie de Saint Jean de Védas
4 rue de la Mairie
34430 Saint Jean de Védas**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0145 2

Madame le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **06 AVR. 2018**

**Monsieur le Maire
Mairie de Lattes
Avenue de Montpellier
34970 Lattes**

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0146 9

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*

Direction Projet et Planification Territoriale

Affaire suivie par :

Nellie DUCATEZ

☎ 04.67.13.48.13

n.ducatez@montpellier3m.fr

Montpellier, le **10 AVR. 2018**

Monsieur le Maire
Mairie de Saint Geniès des Mourgues
Place de l'Abbaye
34160 Saint Geniès des Mourgues

Réf : CM/YN/CFr/AFK/ND/AP – n°2018-03-11

Objet : Elaboration du PLUi – Débat sur le PADD

Lettre RAR n°: 2C 114 374 0129 2

Monsieur le Maire,

Par délibération n°13352 en date du 12 novembre 2015, le Conseil de Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'intégralité du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.

Suite à la présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en conférence des Maires du 26 mars 2018, et conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, il s'agit à présent d'organiser un débat sur les orientations du PADD au sein des Conseils Municipaux des 31 Communes membres, préalablement au débat en Conseil de Métropole prévu le 20 juin 2018.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir programmer un débat sur les orientations du PADD au sein de votre Conseil Municipal avant cette échéance.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint les éléments suivants :

- le projet de PADD,
- un support de présentation des orientations du PADD soumises au débat,
- un projet de délibération prenant acte du débat tenu en Conseil Municipal.

Les services de la Métropole demeurent à votre entière disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

**La Vice-présidente déléguée au Développement
Economique, à l'Emploi, à l'Aménagement et à
l'Urbanisme**



Chantal MARION

Pièces Jointes :

- *Projet de PADD*
- *Support de présentation*
- *Projet de délibération*